



Assemblée générale

Distr.  
GENERALE

UN LIBRARY

OCT 28 1983

UN/SA COLLECTION

A/38/357/Add.2  
26 octobre 1983  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ARABE

Trente-huitième session  
Point 126 de l'ordre du jour

RAPPORT DU COMITE SPECIAL POUR LE RENFORCEMENT DE L'EFFICACITE  
DU PRINCIPE DU NON-RECOURS A LA FORCE DANS LES RELATIONS  
INTERNATIONALES

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

OBSERVATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

Pages

Qatar ..... 2

OBSERVATIONS RECUES DES GOUVERNEMENTS

QATAR

[Original : arabe]

[18 octobre 1983]

1. Le Représentant permanent du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et, se référant au rapport du Secrétaire général (A/38/357), a l'honneur de lui communiquer ce qui suit.
2. Le Qatar réproouve le ton discourtois adopté par le représentant d'Israël dans ses observations (A/38/357/Add.1), relatives à la réponse du Qatar (A/38/357).
3. Le Qatar renouvelle la déclaration figurant dans sa réponse, à savoir qu'Israël s'appuie sur le principe du recours à la force dans ses relations internationales, menaçant ainsi la sécurité au Moyen-Orient et mettant en danger la paix et la sécurité internationales. Israël persiste dans cette politique en continuant à occuper le Sud du Liban au mépris des résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, et notamment du paragraphe 1 de la résolution 509 (1982) du Conseil de sécurité dans lequel celui-ci "Exige qu'Israël retire immédiatement et inconditionnellement toutes ses forces militaires jusqu'aux frontières internationalement reconnues du Liban". Israël s'acharne en outre à exécuter son plan d'annexion de la rive occidentale en poursuivant l'implantation de nouvelles colonies israéliennes dans les territoires arabes occupés et en expulsant et dispersant la population arabe qui y vit.
4. Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de cette note sous forme d'additif au rapport du Secrétaire général.

-----